

79.020/17

Avant-projet de décret portant assentiment à l'Accord économique et commercial global entre le Canada, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part, fait à Bruxelles le 30 octobre 2016

Le Gouvernement de la Communauté française,

Sur la proposition de la Ministre-Présidente, chargée des Relations internationales,

Après délibération,

ARRÊTE :

La Ministre-Présidente, chargée des Relations internationales, est invitée à présenter au Parlement le projet de décret dont la teneur suit :

Article 1^{er}

L'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part, fait à Bruxelles le 28 juillet 2016, et son instrument interprétatif commun, sortiront leur plein et entier effet.

Article 2

Les modifications à l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part, fait à Bruxelles le 30 octobre 2016, adoptées en application des articles 13.9, alinéa 3, et 19.18 de l'Accord, sortiront leur plein et entier effet.

Bruxelles , le

**Pour le Gouvernement de la Communauté française
La Ministre-Présidente,**



Elisabeth DEGRYSE